



# CALAO

FINANCE

## LE CAPITAL INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE



FCPI

ART DE VIVRE



FCPI

INNOVATION  
STRATÉGIQUE



FIP

EXPERTISE DUO



Durée de blocage de 5 ans et demi minimum pour le FCPI Art de Vivre et le FCPI Innovation Stratégique pouvant aller jusqu'à 7 ans et demi maximum sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 30 avril 2019), durée de blocage de 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum pour le FIP Expertise Duo sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2019).



CALAO Finance, société de gestion indépendante, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (GP 10000052), réunit à son capital des entrepreneurs, des financiers et des experts sectoriels reconnus. CALAO Finance intervient pour le compte de family offices, d'investisseurs institutionnels et privés.

Ses valeurs se résument par son nom, CALAO<sup>(1)</sup>, oiseau symbole de prospérité, de sagesse et de communication.

## Le Comité stratégique

CALAO Finance s'appuie, pour la stratégie et la politique d'investissement de la société de gestion, sur l'expertise des personnalités, réunies au sein d'un comité stratégique (extrait) :

- **Jean-Philippe Bohringer** : Expert-Comptable, Président de la **Compagnie des Conseils et Experts Financiers**.
- **Jean-Marc Bourmault** : Directeur Délégué auprès des Partenaires pour **Patrimonia**.
- **Michel Didier** : Economiste, Président de **Coe Rexecode**.
- **Xavier Kergall** : Fondateur et Directeur Général du **Salon des Entrepreneurs**.
- **Catherine Minard** : Directeur des Affaires Internationales du **Medef**.
- **Albert Ollivier** : Conseiller du Comité de Direction de la **Caisse des Dépôts & Consignations**.
- **Laurent Scheinfeld** : Directeur Pôle Financement de l'Innovation de **GSM Consulting**.

Ce comité permet à CALAO Finance d'avoir un avis consultatif sur la stratégie et sur la politique d'investissement de la société de gestion à partir d'un sujet choisi par le Comité de direction de la société de gestion.

Ce comité n'intervient pas dans la gestion des fonds gérés par CALAO Finance.

## CALAO Finance propose une gamme de fonds d'investissement complémentaires investis dans les PME françaises de croissance

(deux FCPI et un FIP)

### Investissement dans des secteurs où le savoir-faire des PME françaises est reconnu

CALAO suit plus particulièrement les PME évoluant sur deux grandes thématiques sectorielles :

- Les secteurs de l'art de vivre qui développent des biens et services principalement à destination du consommateur final.
- Les secteurs des activités stratégiques qui ont notamment comme caractéristiques communes de permettre de

véritables ruptures ou des sauts significatifs dans les activités économiques au niveau du fonctionnement des entreprises et de l'offre au consommateur.

L'univers d'investissement des fonds est large et concerne, selon CALAO Finance, des PME françaises exportatrices, innovantes et reconnues pour leurs expertises et savoir-faire.

### L'analyse et le suivi des investissements : une équipe associant investisseurs et experts sectoriels

L'équipe de CALAO Finance associe des investisseurs expérimentés et des experts sectoriels de haut niveau. Ainsi l'analyse des dossiers d'investissements combine à la fois une expertise classique d'investisseur (qualité de l'équipe, du «business model») et une expertise technique (potentiel mondial, brevet, stratégie de développement et de valorisation).

La légitimité des membres du Comité d'experts permet une visibilité accrue dans les domaines ciblés par nos fonds. L'avis consultatif du comité d'experts permet à l'équipe de gestion, seule habilitée à cet effet, de prendre les décisions d'investissement et de désinvestissement.

### Composition des fonds : PME et OPCVM

60 à 80% maximum des fonds seront investis en PME ; les fonds prendront de 12 à 25 participations.

20 à 40% maximum des fonds seront investis dans un portefeuille d'OPCVM diversifiés, de type monétaire, obligataire, convertible ou action. Cette allocation sera définie par la société de gestion, en fonction de ses propres critères.

#### EXEMPLES DE GÉRANTS SÉLECTIONNÉS PAR CALAO FINANCE

LA FRANÇAISE



FINANCIÈRE DE L'ARC

CARMIGNAC  
GESTION

CONVICTIONS  
Asset Management

DELUBAC  
ASSET MANAGEMENT

<sup>(1)</sup> : Marque déposée par CALAO Finance



**FCPI**  
**ART DE VIVRE**

**Code ISIN : FR0011007327** - Durée de blocage des parts : 5 ans et demi minimum pouvant aller jusqu'à 7 ans et demi maximum sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 30 avril 2019) sauf cas légaux (invalidité, licenciement, décès).



**Le FCPI Art de Vivre investira dans des PME dont le savoir-faire est reconnu sur des domaines porteurs, tels que le bien-être, les produits de luxe, l'e-commerce, les loisirs, les textiles techniques, ou les applications smartphone. La politique d'investissement du fonds concerne dans six grands secteurs d'activités :**

- Accessoires haut de gamme • Cosmétique
- Décoration & design • Gastronomie
- Loisirs et sport • Multimédia

Perçu bien souvent à travers des leaders mondiaux, notamment dans le luxe, l'Art de Vivre réunit aussi de très nombreuses PME intervenant dans des secteurs diversifiés. Pour plusieurs de ces activités, leur développement est accéléré car il est sous-tendu par deux facteurs de consommation : le premier qui est un besoin intrinsèque classique (qualité, originalité) et le second qui est dit statutaire et reflète l'adhésion à une tendance. Ces PME se situent sur un univers d'investissement large et prometteur, car elles évoluent sur des marchés en fort développement.



**FCPI**  
**INNOVATION STRATEGIQUE**

**Code ISIN : FR0010992941** - Durée de blocage des parts : 5 ans et demi minimum pouvant aller jusqu'à 7 ans et demi maximum sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 30 avril 2019) sauf cas légaux (invalidité, licenciement, décès).



**Le FCPI Innovation Stratégique investira dans des PME évoluant sur des domaines d'activités de pointe tels que les matériaux hautes performances, l'aquaculture, la dépollution, l'imagerie haute résolution, la robotique ou la sécurité informatique. La politique d'investissement du fonds concerne cinq grands secteurs d'activités :**

- Aérospatial • Domaine maritime et sous-marin
- Efficacité énergétique • Sécurité numérique
- Technologies de l'information

Certaines des applications développées par ces PME contribuent à la préservation de l'environnement avec l'autonomie énergétique, comme cela a été souligné dans les travaux des Etats Généraux de l'Industrie en 2010. D'autres technologies, compte tenu de la convergence, peuvent concerner à la fois le secteur civil et le secteur de la défense (par exemple dans le domaine aérospatial et de la sécurité numérique), elles sont alors dites « duales ». Les entreprises qui développent ces technologies recèlent une dimension stratégique, en termes de développement, pour l'économie et l'emploi.



**FIP**  
**EXPERTISE DUO**

**Code ISIN : FR0011122043** - Durée de blocage : 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2019) sauf cas légaux (invalidité, licenciement, décès).



**Le FIP Expertise Duo investira dans des PME évoluant dans les deux thématiques suivies par CALAO Finance, l'art de vivre et les activités stratégiques, soit onze secteurs d'activité différents (voir les secteurs présentés pour les deux FCPI).**

**Les investissements seront réalisés sur les régions Ile de France, Bourgogne et Rhône Alpes.**

Le FIP Expertise Duo permet d'accéder à un champ d'investissements complémentaire de nos FCPI : celui des PME « non innovantes au sens d'OSEO ». Ces entreprises, à profil plus traditionnel, évoluant dans les secteurs de l'art de vivre et des activités stratégiques, où le savoir-faire des PME françaises est reconnu, selon CALAO Finance, présentent des opportunités importantes de développement. Ce fonds permet une large diversification sur des activités de croissance par exemple dans les services liés à la sécurité des biens et des personnes, la distribution spécialisée, les arts de la table, l'édition ou le tourisme.

*La stratégie de gestion mise en œuvre comporte pour l'investisseur un ensemble de risque, rien ne garantit que les fonds atteindront leurs objectifs de rentabilité et que les sommes investies seront recouvrées. L'investisseur doit donc évaluer les risques détaillés dans le document clé pour l'investisseur avant d'investir dans les fonds.*

## Conditions pour les trois fonds

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée	0.6125% TTC max.	0.6125% TTC max.
Droits de sortie	Néant	Néant
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.950% TTC max.	1.500% TTC max.
Frais de constitution	0.125% TTC	Néant
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.150% TTC max.	Néant
Frais de gestion indirects <sup>(1)</sup>	0.100% TTC max.	Néant
<b>Total</b>	<b>4.85% TTC max.</b>	<b>2.13% TTC max.</b>

<sup>(1)</sup> : les frais de gestion indirects sont exclus du calcul du TFAM Gestionnaire conformément à l'arrêté du 1er août 2011

- **Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- **Valeur d'origine des parts A** : 100 €
- **Valorisation** : semestrielle
- **Commissaire aux comptes** : FIDUS
- **Souscription minimale** : 10 parts
- **Période de souscription** : jusqu'au 31/12/2011

## Le suivi des participations des fonds : intelligence économique et développement durable

**CALAO Finance apporte un accompagnement spécifique à ses participations, en les aidant à développer la pratique de l'intelligence économique et le développement durable. Ces deux paramètres sont des facteurs clés, selon CALAO Finance, pour le développement d'une entreprise.**

L'**intelligence économique** se définit comme « la maîtrise et la protection de l'information stratégique pour tout acteur économique ». Cela consiste à mettre en place trois ensembles de procédures contribuant à pérenniser le développement d'une entreprise :

- mesures de protection de son savoir-faire (vérifier l'étendue des brevets, les contrôles d'accès, la sécurité informatique...)
- dispositifs de veille concurrentielle (traitement des données, recherche d'information ouverte...)
- gestion de la communication (sensibilisation du personnel, diffusion de l'information externe)

A titre d'illustration, les systèmes de communication au sens large, ont démultiplié l'accès libre et instantané à une multitude de données. Ils ont ainsi dérégulé la diffusion de l'information et facilité, par exemple, les intrusions informatiques. Il est nécessaire d'intégrer ces paramètres.

L'**application des critères « développement durable »** se caractérise pour une entreprise par le fait de prendre soin de ses salariés, de ses actionnaires, de ses interlocuteurs (clients, fournisseurs...) et de l'environnement (volonté intrinsèque, évolution de la réglementation...).

**CALAO Finance a une approche adaptée vis-à-vis des participations car une PME** ne dispose pas des mêmes moyens qu'une grande entreprise pour mettre en place ces politiques. Accompagner les participations sur ces sujets est structurant dans la relation de suivi et permet, selon CALAO Finance, d'optimiser leur pérennité et valoriser leurs actifs.



### UNE INFORMATION RÉGULIÈRE

Une lettre d'information semestrielle est adressée aux souscripteurs détaillant la composition des fonds investis en PME et en multi gestion OPCVM.



### CADRE FISCAL IR

Vous bénéficiez d'un double avantage fiscal :

- Une réduction d'impôt sur le revenu de 22% du montant investi (hors droits d'entrée, dans la limite d'une réduction de 2.640 € pour un célibataire et de 5.280 € pour un couple soit un maximum de souscription de 12.000 € ou 24.000 €)
- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).
- **Ces avantages fiscaux sont cumulables entre FCPI et FIP**

*Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, l'investisseur doit conserver ses parts pendant 5 ans et demi minimum pour le FCPI Art de Vivre et le FCPI Innovation Stratégique, durée pouvant aller jusqu'à 7 ans et demi maximum sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 30 avril 2019), 6 ans minimum pour le FIP Expertise Duo, durée pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit au maximum jusqu'au 31 décembre 2019). Les FCPI et FIP sont des produits de défiscalisation. Il s'adressent aux personnes imposables sur les revenus. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Un FCPI ou un FIP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. La performance de ses investissements n'est pas certaine, les actifs sous-jacents présentent un risque de perte en capital.*

## L'analyse et le suivi des investissements



### Eric Gaillat \*

*Cofondateur, Président*

Précédemment Fondateur de Pouvoir LBO à la Banque du Phénix et manager de Phénix Mezzanine, Conseil auprès des Associés Gérants de la Banque Arjil, Président d'Ipen Group / BusinessAngels.com et Directeur Associé d'Alto Invest.



### Philippe Lapidus

*Associé / Conseiller aux Investissements*

Expert Comptable, Fondateur de Subventium.



### Bernard Ochs

*Associé / Conseiller aux Investissements*

Fondateur de Netvalue, Vice-Président du Club Esprits d'Entreprise.



### Richard Bouissou

*Associé / Conseiller aux Investissements*

Précédemment co-responsable de la gestion institutionnelle small caps au sein de CFG Asset Management.



### Rodolphe Herbelin \*\*

*Cofondateur, Directeur Général*

Précédemment Chargé d'Affaires à la BDPME (OSEO), Directeur d'Investissements chez IDF Capital et Directeur de Participations chez Alto Invest.



### Loïc Bourdy

*Analyste & coordination des investissements*

Précédemment Chargé d'Affaires chez Polinvest (structure créée par la DGCIS et la Caisse des Dépôts).



### Bruno Houette

*Associé / Conseiller aux Investissements*

Précédemment Directeur Général d'ABN AMRO Capital France.



### Eric Delbecque

*Intelligence Economique, Conseiller aux Investissements*

Précédemment Directeur de l'Institut des Etudes et Recherches pour la Sécurité des Entreprises.

## DISTRIBUTION, LOISIR, LUXE, MULTIMÉDIA



### Hubert Auriol

*Conseiller aux Investissements*

• **Loisirs et Sport**

Précédemment Directeur Général du Pôle Sports Mécaniques d'Amaury Sport Organisation (Paris-Dakar, Enduro du Touquet), Triple vainqueur du Paris Dakar.



### François Bieber

*Associé / Conseiller aux Investissements*

• **E-commerce et Stratégie Marketing**

Président de C2B S.A. - Net Affiliation.



### Fabrice Boe

*Conseiller aux Investissements*

• **Luxe et Médias**

Précédemment Président de Prisma Presse, Directeur Général d'Hermès et de Lancôme.



### Christel Chouder

*Conseiller aux Investissements*

• **Distribution Spécialisée et Luxe**

Précédemment Directrice Régionale Amérique Latine et Duty Free Amérique chez Sisley Cosmetics, Area Manager Senior chez l'Oréal Amérique.



### Sandrine Freeman

*Conseiller aux Investissements*

• **Design et Edition**

Fondatrice du Collectif OzeArt (promotion de l'Art Contemporain).



### Jean-Marc Gillouard

*Associé / Conseiller aux Investissements*

• **Distribution Grand Public**

Précédemment Dirigeant d'Hypermarché à l'enseigne U.



### Jérôme Rayet

*Associé / Conseiller aux Investissements*

• **Services Web Grand Public**

Fondateur de Learnorama.

## ENERGIE, HAUTES TECHNOLOGIES, INDUSTRIE, SÉCURITÉ



### Nicolas Arpagian

*Conseiller aux Investissements*

• **Sécurité Numérique**

Directeur Scientifique du cycle « Sécurité Numérique » à l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice.



### Gérald Delabie

*Conseiller aux Investissements*

• **Installations, Equipements et Systèmes en Milieux Marins**

Ingénieur Arts & Métiers, Président des Gadzarts de la Mer.



### Jean-Paul Gillyboeuf

*Conseiller aux Investissements*

• **Technologies de l'Information**

Ingénieur Général de l'Armement, précédemment Directeur Général des systèmes d'informations et de communication du Ministère de la Défense.



### Dominique Grandjean

*Conseiller aux Investissements*

• **Biologie et Environnement**

Docteur Vétérinaire, PhD, Habilité à la Direction des Recherches, Professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort Spécialiste des risques biologiques.



### Stephan Leyris

*Conseiller aux Investissements*

• **Télécom et Réseau**

Ingénieur Télécom ParisTech.



### Yves Mathian

*Conseiller aux Investissements*

• **Technologies de l'Information**

Précédemment Directeur Technique de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (Ministère de la Défense).

\* : Auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (Premier Ministre), Administrateur du Centre des Professions Financières (présidé par Edmond Alphandéry).

\*\* : Membre du groupe de travail « Capital Investissement » du Club Esprits d'Entreprises.

# Quelques repères sur les secteurs suivis par CALAO Finance

## LES SECTEURS DE L'ART DE VIVRE



Le marché français de la **décoration intérieure** est en hausse régulière (Source : Eurostaf) ; il représente plus de 6 milliards € de chiffre d'affaires, soit près de 15 % du marché de l'équipement de la maison. Une illustration de son développement se trouve, par exemple, dans l'audience croissante

des émissions TV consacrées à ce thème telles que D&Co, Question Maison ou Teva Déco (Source : Médiamétrie).

Le marché mondial du luxe au sein duquel le savoir-faire français est reconnu, est estimé pour 2010 à 168 milliards \$. Il devrait croître de 3 à 5% en 2011 : **les secteurs de la maroquinerie et de l'horlogerie-joaillerie** devant connaître une croissance de 15 à 20% (Source : Bain & Company). **L'e-commerce du luxe** est en hausse régulière. Il représentait 3% du marché global du luxe en 2009, 3,8 % en 2010 et devrait s'établir à 5% en 2011 (Source : Precepta). Pour chaque marque, il représente souvent la « première boutique » en termes de chiffre d'affaires.

**Les cosmétiques** (soins et parfums) ont représenté en France un marché d'environ 7 milliards € en 2010 (Source : Precepta). Ils tiennent une place majeure dans l'industrie française. Ils représentaient en 2008

la deuxième industrie exportatrice derrière l'aéronautique (Source : Cosmetic Valley). A titre d'exemple, le marché des produits cosmétiques Bio labellisés en France représentait 280 millions € en 2009 ; il est en hausse régulière de 20% par an sur les quatre dernières années et les entreprises qui le composent sont essentiellement des PME (Source : Cosmetics Monitor).

Le marché des **produits alimentaires haut de gamme** devrait représenter un marché de 5 milliards € en France en 2012. La croissance de ce marché, 3% par an, est plus rapide que celle de l'alimentaire classique, 1% par an (Source : Precepta).

A titre d'illustration dans le **multimédia**, les applications sur « smart phone » connaissent un fort développement avec notamment les applications baptisées « serious game » combinant l'aspect éducatif et ludique. Elles devraient connaître une croissance de près de 50% par an de 2010 à 2015 (Source : Idate).

Dans le secteur des **loisirs**, le marché de la piscine, à titre d'exemple, a connu une croissance de 13% en 2010 en France. Le nombre de bassins privés a doublé en 10 ans et se situe au second rang mondial derrière les Etats-Unis (Source : Observatoire de la Fédération des Professionnels de la Piscine).

## LES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES



Le **secteur maritime** connaît de très forts développements, notamment le recours croissant à l'utilisation des ressources sous-marines, telles que l'aquaculture ou l'énergie hydraulique. La France en est un des principaux acteurs avec 11 millions de kilomètres carrés

d'espace maritime, soit le deuxième espace maritime mondial après les Etats-Unis (Source : Livre Bleu / Premier Ministre).

A titre d'illustration sur le développement des **technologies spatiales et d'information**, l'essor des systèmes de télécommunication type TV HD et des besoins en imagerie terrestre croissants (Source : Idate) devraient conduire à une augmentation de 50% du nombre de satellites lancés sur les dix prochaines années (Source : Euroconsult).

Le secteur de **l'efficacité énergétique** connaît une forte accélération au niveau mondial : il devrait plus que doubler dans les quatre prochaines années et passer de 70 milliards \$ à 171 milliards \$ à l'horizon de 2014 (Source : Zpryme). La France sera largement concernée. En effet, contrairement aux idées reçues, le bâtiment résidentiel ou tertiaire reste toujours bien plus consommateur d'énergie en 2009 : 66,4 millions de tonnes d'équivalent pétrole, contre seulement 33,4 millions de tonnes pour l'industrie, et 49,8 millions de tonnes pour le transport (Source : Commissariat Général au Développement Durable). Les bouleversements géopolitiques et les conséquences des catastrophes naturelles, qui ont marqué le début de l'année 2011, ne feront que renforcer le caractère stratégique de ce secteur.

**La sécurité numérique** représente un marché de 10 milliards € en France en 2009 avec une croissance régulièrement en hausse : 8% en moyenne par an depuis plus de 5 ans (Source : Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication).

*Les éléments statistiques des secteurs visés ne préjugent pas de la performance des entreprises.*

## AVERTISSEMENT

**Pour le FCPI ART DE VIVRE et le FCPI INNOVATION STRATEGIQUE**, l'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 ans et demi minimum, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 30 avril 2017, prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, au plus tard jusqu'au 30 avril 2019. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl).

**Pour le FIP EXPERTISE DUO**, l'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 31 décembre 2017, prorogeable

deux fois un an sur décision de la société de gestion, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICl).

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ces produits de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

- Agrément AMF : n° GP 10000052
- Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers



10, rue de Copenhague  
75008 Paris

- Tél. : +33 (0)1 44 90 70 70
- Mail : info@calaofinance.com